

- 7 -

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE CHARGE DE LA
PROTECTION DE LA NATURE

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère de la Protection de la Nature.

Je vous prie de vous reporter à la page 59.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Modou AMAR

Je vous remercie Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère chargé de la Protection de la Nature a été arrêté, pour l'exercice 1989-1990, à la somme de 1.897.863.000 F contre 1.905.761.000 F pour la gestion en cours, soit une diminution de 7.898.000 F en valeur absolue et 0,41 % en valeur relative.

Cette réduction procède de la ponction effectuée sur les dépenses de fonctionnement, atténuée par des mesures nouvelles affectées à la prise en charge des sortants des écoles de formation.

Par nature des dépenses, le projet de budget se présente ainsi qu'il suit :

Au chapitre 471, dépenses de personnel, les crédits passent de 1.505.550.000 F pour la gestion en cours, à 1.516.839.000 F soit une augmentation de 11.289.000 F due à la réévaluation, en baisse des services votés, largement compensée par des mesures nouvelles affectées à la prise en charge des sortants des écoles de formation.

Au chapitre 472, dépenses de matériel, les crédits passent de 400.211.000 F pour la gestion en cours, à 381.024.000 F pour la gestion 1989-1990, soit une diminution de 19.187.000 F due à la réévaluation des services votés.

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques a entendu le rapport fait au nom de la Commission du Développement rural

Puis, elle a félicité et encouragé le Ministre pour les résultats largement positifs enregistrés par son département au cours de l'exercice qui s'achève.

Vos Commissaires lui ont posé de nombreuses questions.

1. Les déchets toxiques

Certains Commissaires ont estimé qu'au Sénégal, nous produisons des déchets à la Baie de Hann et aux ICS notamment. Ils ont demandé au Ministre s'il a pris les dispositions pour traiter et neutraliser ces déchets locaux.

Sur cette question, le Ministre a révélé qu'à l'occasion des discussions engagées aussi bien à Dakar qu'à Bâle, les pays africains ont exprimé leur volonté de se prémunir contre l'importation des déchets toxiques. Ils ont également formulé le vœu d'être assistés par la communauté internationale pour pouvoir gérer les déchets locaux. Le problème qui se pose aux pays africains, c'est de se doter d'instrument de mesure de la toxicité pour une bonne classification des déchets en vue d'un traitement approprié. Ce traitement peut se faire par enfouissement, incinération et régénération. Toutes ces formes de traitement présentent des risques qu'il faut cerner et maîtriser.

En plus des centres de déchets locaux cités, le Ministre a ajouté le centre de Mbeubeuss.

Le Ministre déclare être en relation avec la Suisse et la France pour obtenir des financements et de l'assistance pour assainir tous ces secteurs et obtenir des moyens pour gérer, également, nos déchets domestiques.

2. Le reboisement

Certains Commissaires ont relevé une baisse d'enthousiasme des populations pour cette campagne. Ces Commissaires ont également fait observer au Ministre qu'en généralisant l'ouverture de la campagne au premier dimanche du mois d'août de chaque année, en risque de planter des arbres dans des zones où l'hivernage tire à sa fin ; ainsi, dans le Sud, les pluies commencent à tomber dans la première quinzaine du mois de mai.

Le Ministre a remercié vos Commissaires pour la pertinence de leur analyse. Il a indiqué que la campagne de reboisement est annuelle et qu'en conséquence, il est facile de moduler ces différentes phases pour tenir compte de la spécificité des régions. C'est ainsi que pour la zone Sud, elle peut débiter dans la première semaine de juin.

Il a souligné que les multiplications de pépinières villageoises sont encouragées pour développer les bois. Il sera repris, cette année, le slogan " une femme, un arbre ; un homme, un arbre, etc." Il est même envisagé de faire marquer, par les populations, tous les événements heureux, par la plantation d'un arbre (mariage, baptême, etc.).

Certains Commissaires, informés de la disparition prochaine du PARCE, projet installé à kaffrine, ont posé au Ministre la question de savoir ce que vont devenir les pépinières installées par ce projet.

Le Ministre a répondu que le PARCE va fusionner avec un autre projet. Mais les populations doivent savoir que le projet, par définition, est condamné à disparaître. Elles doivent, en conséquence, s'organiser pour prendre la relève.

Pour le développement du reboisement dans la zone de Loumpoul, le Ministre a reconnu que les filaos, comme brise-vent, ont permis le développement des cultures maraîchères. Ce projet sera étendu vers l'Est (Sagatta), avec un élargissement de la bande qui passera de 200 m à 400 m.

3. Les feux de brousse

Les feux de brousse continuent à faire des ravages, ont constaté certains Commissaires, qui proposent de privilégier la protection par rapport au reboisement.

Le Ministre dira que les deux opérations se complètent, dans la mesure où le reboisement permettra de remettre en place ce qui a été détruit. Le problème se pose en termes d'éducation et d'encadrement. Car, souvent, les feux de brousse sont la conséquence d'une négligence, d'une inconscience.

Il y a d'ailleurs deux grands projets pour le Sud. Le premier, financé par le Canada, concerne Ziguinchor et Kolda.

Le deuxième, financé par la BAD, concerne la zone de Goudiry.

Les fonds disponibles permettront de faire face sur les deux fronts : lutte contre les feux de brousse et reboisement.

4. L'environnement en général et l'ozone en particulier

En ce qui concerne l'environnement, certains Commissaires insisteront sur la nécessité d'une lutte contre les pollutions qui concernent, également, nos pays.

Le Ministre reconnaîtra que les problèmes d'environnement ne se posent pas seulement dans les pays développés. Ces problèmes concernent les poubelles qui agressent les villes, les nuisances acoustiques, les pollutions des usines, des véhicules, des satellites, tout ce qui détruit l'équilibre écologique de notre planète.

Il est démontré que la couche d'ozone, au niveau de l'Antarctique, présente, actuellement, un trou qui fait que si d'ici à 40 ans rien n'est entrepris pour arrêter les dégradations atmosphériques, il se produira un réchauffement de 4°. Cela risque d'entraîner des catastrophes par la fusion des glaciers qui provoquera des inondations. La vie risque d'être impossible sur la planète terre.

Le problème est donc de choisir entre la prolongation de notre vie sur terre et la satisfaction des besoins superflus, dont la production, par les pollutions qu'elle entraîne, accentuera les dégradations qui seront fatales à l'écosystème.

A Bâle, dira le Ministre, un cri d'alarme a été lancé pour que la Communauté internationale, conscientisée, accepte la création d'une autorité universelle chargée de la surveillance des grands équilibres écologiques.

5. La pêche continentale

Vos Commissaires ont demandé au Ministre ce qu'il envisage comme mesures pour repeupler les mares de Kédougou et les lacs de l'Anambé.

Le Ministre a rappelé qu'il existe un projet de développement de la pisciculture. Dans le cadre de ce projet, des étudiants sont envoyés en formation à Nouhadibou.

Le plan de développement de la pêche continentale prévoit le repeuplement de toutes les mares, tous les cours d'eau et lacs.

X

X X

Satisfaits des réponses et explications du Ministre, les Commissaires ont adopté le projet de budget du Ministère chargé de la Protection de la Nature

Madame le Président

Monsieur le Ministre, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Monsieur le Ministre chargé de la Protection de la Nature

Non, Madame le Président.

Madame le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits nos collègues :

Momar LO

Kabiné Kaba DIAKHITE

Moussa Balla DAFPE

Sandigui BALDE

Moussa KANTE

Emmanuel Sobel DIOUF

Alassane BALDE

Coumba BA

Massamba SECK

Sanghé MBALLO

Mamadou CISSE

Abdou Khaly SEYE

Pascal MANGA

El Hadj Ousmane Alioune NGOM

Samba Laobé FALL

La parole est à notre collègue Momar LO.

Monsieur Momar LO

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, mon propos portera sur deux points.

Le premier concerne les déchets toxiques et le second

reboisement.

Monsieur le Ministre, nous savons très bien tous que le problème des déchets toxiques est d'actualité. Le Sénégal a pris une position très claire, de même que l'Afrique. Mais le dernier paragraphe de la page 60 m'a fait beaucoup réfléchir sur la clarté de nos options. En effet il est bien dit : "Le Ministre déclare en relation avec la Suisse et la France pour obtenir des finances et de l'assistance pour assainir tous ces secteurs et obtenir des moyens pour créer également nos déchets domestiques".

La Suisse étant le principal promoteur de la convention qui a été refusée par les pays africains, j'estime que ce serait très maladroit de notre part de lui demander de financer des opérations concernant des déchets domestiques.

Monsieur le Ministre, est-ce que ce n'est pas là une manière peut-être détournée d'accepter ce que nous avons refusé. Je sais que la municipalité de Louga a son projet de recyclage des déchets domestiques pour l'obtention d'engrais utilisable dans le maraîchage. S'il s'agit d'une expérience pareille, je suis pour. Mais s'il s'agit d'une voie détournée pour accepter ce que nous avons refusé, je suis contre, Monsieur le Ministre.

Pour ce qui concerne le reboisement, il y a beaucoup d'efforts qui sont fournis par votre ministère. Mais j'estime que les millions engloutis jusqu'à présent dans cette opération, n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Les semaines de reboisement ont fait l'objet, plusieurs fois, de beaucoup de cérémonies et de déploiements d'énergie, mais, par rapport aux résultats, Monsieur le Ministre, ne faudrait-il pas interdire au Sénégal purement et simplement pendant une période donnée, la coupe de bois ? Car je doute encore des efforts fournis par ceux qui coupent le bois pour reboiser autant qu'ils coupent. Et je crois Monsieur le Ministre qu'il faudrait penser à la promotion des fourneaux "ban ak souf" et peut-être à celle du gaz. J'estime également qu'il faut déployer des efforts énergiques pour que ceux qui coupent le bois dans le sud du pays et qui ne sont pas forcément des Sénégalais, ne soient plus capables de le faire. Parce qu'il y a une détérioration alarmante de l'environnement particulièrement de nos forêts du Sud au point qu'il faut, Monsieur le Ministre, prendre le taureau par les cornes en interdisant purement et simplement la coupe de bois ou en amenant les exploitants à faire autant d'efforts que vous pour que le reboisement connaisse le succès escompté.

Je vous remercie.

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Kabiné Kaba DIAKITE

Monsieur Kabiné Kaba DIAKITE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, les progrès accomplis par la Protection de la Nature à l'échelle nationale sont évidents. C'est la raison pour laquelle notre politique de reboisement devrait inventorier davantage les dégradations engendrées par l'homme, d'une part et préserver le reliquat du tapis végétal par la sensibilisation, la vigilance, l'éducation et une législation adéquate, d'autre part.

S'agissant de cette préservation du reliquat du tapis végétal, je pense que reboiser est une très bonne chose, mais nous avons des contraintes. Un homme, un arbre ; une femme un arbre ; un jeune arbre, c'est très beau. Mais il faut de l'eau or, dans notre pays, comme vous le savez, elle n'est pas à la portée des populations. C'est la raison pour laquelle, il serait souhaitable de mettre l'accent sur la protection de l'existant que sur le reboisement ne serait pas négligé pour autant.

Comme on le dit, quand on n'a pas les moyens de sa politique on fait la politique de ses moyens. En la matière, je pense que le charbon est un luxe dont les Sénégalais peuvent se passer. On soutient que lorsque l'on coupe les arbres, d'autres repoussent.

Monsieur le Ministre, nous avons sillonné la brousse mais partout où il y a eu des coupes de charbon, c'est la lèpre du terrain, jamais rien ne repousse. C'est pourquoi, encore une fois nous demandons que des mesures énergiques soient prises pour enrayer totalement le charbon dans notre consommation.

Monsieur le Ministre, s'agissant du parc de Niokholoba, une délimitation du côté sud de Dialocoto serait vraiment souhaitable. Nous souhaiterions aussi une augmentation des effectifs des gardiens de faune pour un meilleur quadrillage de la zone à protéger.

Votre ministère devrait favoriser un recrutement local , que les jeunes du département de Tambacounda attendent avec patience.

Monsieur le Ministre, pour terminer, nous vous encourageons et vous félicitons pour la considération que vous avez pour les élus du peuple que nous sommes. Et nous souhaitons également que les sénégalais retrouvent leur forêt et vivent en symbiose avec elle par le canal de votre ministère.

Je vous remercie.

Madame le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Balla Moussa DAFPE.

Monsieur Balla Moussa DAFPE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas manquer l'occasion qui m'est offerte pour vous renouveler encore nos félicitations ; nous vous avons souhaité, il y a un peu plus d'un an, plein succès dans la mission que vous a confiée le Chef de l'Etat.

Nous voilà aujourd'hui ensemble pour faire un bilan provisoire des différentes actions que vous avez engagées avec volonté, courage et pertinence.

Et prenant le relais de quelqu'un qui a marqué de son empreinte la Protection de la Nature, je veux parler du ministre Cheikh CISSOKHO, vous n'avez pas démerité.

Vous avez ajouté un plus à tout ce qui a été entrepris depuis, pour conserver ce qu'il y a d'essentiel dans la préservation de notre vie, c'est-à-dire la forêt et notre environnement. Nous vous renouvelons nos félicitations et nos encouragements.

Monsieur le Ministre, je vous ai souvent interpellé sur les problèmes des feux de brousse au niveau de notre région Sud. Vous avez été vous-même, un des défenseurs les plus acharnés, de la lutte contre les feux de brousse alors que vous n'étiez encore Ministre.

Malheureusement, Monsieur le Ministre, nous continuons à constater avec vous la permanence de ce drame qui risque bientôt de faire de cette région Sud du Sénégal un désert. Le peu que nous avons comme forêt est en train de brûler, de s'abîmer malgré les efforts immenses que vous entretenez, malgré tous les efforts de reboisement.

C'est pourquoi j'avais demandé à ce que l'on mette davantage l'accent sur la protection, plutôt que sur le reboisement. En tout cas les deux doivent aller de pair, mais j'estime que les moyens doivent être beaucoup plus importants au niveau de la protection. Même s'il y a un problème de mentalité et d'éducation je pense qu'il faut parer au plus pressé : Je pense également que vos services régionaux ne sont pas suffisamment équipés pour faire face à cette situation. Nous vous demandons de vous pencher très sérieusement sur ce problème et d'apporter les solutions les plus diligentes.

Le problème de l'environnement, Monsieur le Ministre, a beaucoup évoqué au cours du sommet de la Francophonie. Je crois que vous avez eu des moyens accrus pour faire face à cette situation qui risque de compromettre tous nos efforts de développement. Mais je me pose la question de savoir s'il n'y a pas une certaine autonomie entre notre souci d'assurer la protection de notre environnement et nos besoins impérieux de développement économique. Parce que je ne sais pas si on ne risque pas d'être pris au piège, c'est-à-dire d'être omni-bulé par ce souci de préservation de notre environnement au détriment de notre développement parce qu'il faut bien construire des usines pour se développer. Et, pour le moment, il n'y a que cette technologie disponible.

Monsieur le Ministre, c'est un problème qui me préoccupe et je voudrais connaître votre sentiment là-dessus.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir également de qui dépend la pêche continentale. Parce qu'il me semble qu'il y a eu récemment des restructurations qui font dépendre maintenant ce secteur du Ministre chargé des ressources animales. Est-ce que ce dernier est suffisamment outillé ? Je pose cette question pour mon information personnelle, parce qu'en page 63 du rapport, vous avez pris certaines dispositions concernant la pêche continentale.

MADAME LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Sandigui BALDE.

MONSIEUR SANDIGUI BALDE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, les populations du département de Kolda remercient la CDI et le gouvernement sénégalais des réalisations déjà faites par le projet de la foresterie rurale de Kolda. Celui-ci a pour but d'accroître la participation de la population dans la gestion et l'utilisation rationnelle des forêts classées et des terroires en comptabilité avec l'environnement.

La zone d'intervention, dans le département de Kolda, se limite aux forêts classées de Bakor dans la communauté rurale de Ni et de Maon, dans celle de Bagadadjé. Ce projet a une durée de 5 ans. Monsieur le Ministre, les populations s'interrogent déjà sur l'après projet.

Monsieur le Ministre, les forêts classées de Toutiné, Méra et Pata restent importantes. Leur encadrement et surtout leur surveillance, en particulier pour celle de Pata, s'imposent avec urgence compte tenu du déplacement d'importantes populations de la région de Kaolack dans les communautés rurales de Pata et de Ndorna.

Monsieur le Ministre, à quand la réouverture du poste de la brigade forestière de Pata ? L'affectation d'un agent s'avère urgente pour la couverture de ces deux communautés rurales, surtout du secteur du Kabada.

Des efforts ont été déployés pour la campagne de reboisement dans les régions du sud. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que

la priorité doit être accordée à la conservation du patrimoine naturel menacé actuellement par les activités de l'homme ? Le ministère de Protection de la Nature possède de nombreux projets en cours d'exécution.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je voudrais savoir ce que vous pensez de l'après-projet de votre ministère.

La participation accrue des populations riveraines à la protection des forêts classées, devra être soutenue par une animation et une sensibilisation appropriées.

Dans le cadre de la pêche continentale, il existe un projet de développement de la pisciculture. C'est pourquoi des étudiants ont été envoyés en formation à Nouadhibou. Quelle est actuellement leur situation à la suite des événements mauritano-sénégalais ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Moussa KANTE.

MONSIEUR MOUSSA KANTE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Ce soir, Monsieur le Ministre, je ne parlerai pas de pêche de la crevette, ni de l'exploitation abusive du poisson dans la Casamance. Mais je crois savoir, Monsieur le Ministre, que tous les départements ministériels sont communicants.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, une fois de plus je voudrais vous poser la question de savoir, dans le cadre de votre département ministériel, ce que vous avez entrepris pour ce barrage.

la Casamance dont nous avons parlé souvent ici. Je crois que c'est un problème très important. Et en conjuguant les efforts des différents ministères intéressés, on peut, à un moindre coût, installer ce barrage anti-sel retenue d'eau douce sur la Casamance, en un endroit précis, notamment dans la région de Kolda, pour sauvegarder tout l'écosystème placé en amont de celui-ci.

Plusieurs fois nous avons posé ce problème, mais, jusqu'à présent, aucune solution n'est trouvée.

Je pense que tous les élus de la région de Kolda sont sensibles à la réalisation de ce barrage. Si nous posons ce problème, c'est parce que nous pensons qu'il permet d'obtenir des résultats probants quant à la protection de la nature. Nous en sommes convaincus.

Quelle démarche avez-vous entreprise, Monsieur le Ministre pour nous éclairer ?

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Emmanuel Sobel DIOUF.

MONSIEUR EMMANUEL SOBEL DIOUF

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je vous renouvelle mes félicitations et mes encouragements. Vous dirigez un secteur clé de la vie nationale dont l'objectif est de protéger la nature pour sauver notre cadre de vie.

.../...

De 1980 à 1986, il y a eu une progression nette dans l'ac de reboisement, parce que nous sommes passés de 4 900 hectares à 23 000 hectares reboisés. En 1988-1989, une nouvelle orientation parue : des chantiers de reboisement, nous évaluons vers les réal tions individuelles pour réduire les coûts des opérations et assu le suivi avec l'aide des populations concernées.

Il y a donc des efforts réels, mais, encore une fois, qu'il y a beaucoup à faire. Il faut améliorer le système et fair ticiper l'armée au reboisement. Elle serait prête selon le Minis responsable de ce département.

En deuxième lieu, Monsieur le Ministre, je suggère l'inté diction des coupes de feuilles de rôniers pour faire des paniers poisson. Je pense qu'elles peuvent être remplacées par des caisses plastique que les mareyeurs peuvent bien se procurer.

Ma troisième observation, Monsieur le Ministre, concern la protection du littoral. Et j'ai vu que dans le Plan triennal d' tissements publics, la Grande Côte et la ville de Rufisque vont béné cier d'un investissement assez important. Je voudrais demander ce qui est prévu pour la Petite côte, parce qu'il y a un ou deux ans de un raz de marée a dévasté partiellement Palmarin Fakao. Et nous tons que cela ne se reproduise plus.

Ma quatrième observation concerne la régénération des Ce matin j'ai dit, devant Monsieur le inistre de l'Hydraulique, partage la politique des grands barrages. Mais j'avoue honnêtement à court terme, je suis plutôt pour les petites retenues d'eau.

Et je crois que cela est réalisable puisque c'est nous qui ferons ce travail sans attendre une aide extérieure. Si les tères de la Protection de la Nature et des Forces armées conjuguent leurs efforts, on est en mesure de stocker les milliers de mètres d'eau perdus pendant l'hivernage. Je crois qu'il faut tenter l'ex ce.

Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'avais à dire. Si soulevé ces problèmes en séance plénière après l'avoir fait en con sion technique, c'est parce qu'ils n'ont pas été bien spécifiés d rapport.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Alassane BALDE.

MONSIEUR ALASSANE BALDE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Madame le Président, je ne serai pas long. Je ferai seulement remarquer à Monsieur le Ministre que si on ne prend pas garde, dans quelques années, le département de Kolda perdra beaucoup d'espèce d'oiseaux et d'animaux à cause des chasseurs qui y vont chaque année pendant trois mois. En effet, une fois en brousse, ils détruisent et contrôlent toutes espèces d'oiseaux rencontrés et les abandonnent quelquefois aux villageois. Si l'Etat les autorise à détruire ainsi nos espèces ornithologiques qu'il s'organise pour les récupérer et les vendre au marché. Au moins ce sera déjà quelque chose de gagné.

D'autre part, j'ai constaté que depuis le décès de Feu Alpha BA des Eaux et Forêts, les comités de lutte du département de Kolda sont moins encadrés. Je demande, à Monsieur le Ministre, de penser à ces comités de lutte qui ont tout le temps défendu notre forêt. Sans eux, il n'y aurait pas d'herbes, pas d'arbustes et pas d'arbres. Ce n'est pas les citoyens qui surveillent la forêt, mais les ruraux. Par conséquent il faut penser à eux, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Coumba BA.

.../...

MADAME COUMBA BA

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Le vote du projet de budget du Ministère chargé de la Protection de la Nature m'offre l'occasion de poser quelques doléances en tant que femme d'abord et ensuite en tant qu'élue responsable des femmes.

Les femmes qui préparent les repas ont vraiment besoin du bois mort et du charbon. Je ne vois pas l'utilité de suspendre les coupes de bois mort ou la production du charbon, étant donné qu'en milieu rural, les femmes ne peuvent pas manipuler le gaz. Je ne sais pas maintenant comment elles vont faire pour régler ce problème.

D'autre part, Monsieur le Ministre, je voudrais poser le problème des licences de coupe de rôniers. En brousse, les toitures des cases sont à base de rônier. Je ne comprends pas pourquoi les coupes de rôniers ne sont pas autorisées, alors que la population ne peut pas acheter des planches à cause de leur cherté et que le bois du rônier c'est le seul utilisable actuellement en brousse.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie ma chère collègue.

La parole est à notre collègue Massamba SECK.

MONSIEUR MASSAMBA SECK

(Intervention en Ouolof traduite en français)

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je ne serai pas long, étant donné beaucoup de problèmes ont été abordés en commission technique.

Pour ce qui est des feux de brousse, certains pensent que les contrebandiers en sont responsables, alors que d'autres estiment que ce sont les douaniers.

Par conséquent, Monsieur le Ministre, je vous demanderai de vous concerter avec ^{votre} collègue des Finances pour la détermination de l'origine des feux de brousse.

En tout cas, c'est l'un de ces auteurs présumés qui en est responsable.

Concernant les comités de lutte contre les feux de brousse, ils reçoivent quelquefois des gratifications.

Pour l'octroi de celles-ci, je vous suggérerai de privilégier les villages qui n'ont pas été victimes de feux de brousse.

S'agissant du charbon, je suis le président des charbonniers du Sénégal.

J'ai entendu, tout à l'heure, les propos de mes collègues Kabiné Kaba DIAKHITE et Coumba BA.

Mais je pense que le charbon n'est pas responsable de la destruction de la nature, dans la mesure où les charbonniers ont des quotas limités à 9 mois, sans compter qu'ils sont affectés dans des droits précis.

Je pense également que Dakar et les autres localités utilisent beaucoup de charbon.

Si on peut importer ce combustible d'autres pays, tant mieux.

Parce que nous avons l'impression que ce sont ceux qui l'utilisent nous accusent de détruire la nature.

Je sais qu'à Matam dans le département de Kounghoul, une zone exploitée par un charbonnier en 1974 est retournée à l'état où elle était avant son exploitation. Koumpentoum a connu également la même situation entre 1970 et 1978.

Cela montre que les exploitants et ceux qui les encadrent savent comment s'y prendre.

Je me demande si la population de Dakar acceptera la su-
sion du charbon, parce que beaucoup de personnes sont venus me voir
courant du mois de janvier, pour me le demander.

Les revenus des licences ne font même pas 2 % du budget
tional, c'est dire que c'est par souci des utilisateurs que le gouver-
nement du Président Abdou DIOUF n'a pas supprimé le charbon.

Concernant le bois de rônier, son exploitation a été inter-
dite depuis longtemps au Sénégal. On autorise depuis les habitants des
régions où il y a des rôniers, comme Kolda, Ziguinchor ou Tambacounda
à les utiliser pour leur usage personnel.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

La parole est à notre collègue Sanghé MBallo

MONSIEUR SANGHE MBALLO.-

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais vous adresser nos félicitations pour les résultats encourageants que vous avez pu obtenir depuis que vous êtes à la tête du département de la Protection de la Nature. Nous avons surtout apprécié Monsieur le Ministre, l'initiative heureuse que vous avez prise concernant la gestion des parcs nationaux.

Quand on sait le braconnage qui y sévit et la lutte féroce que les braconniers livrent aussi bien à faune qu'à leurs vaillants gardiens, on ne peut que se féliciter de votre initiative d'associer les populations riveraines des parcs à la gestion et à la surveillance de ce patrimoine national, j'allais dire universel. C'est ainsi que lors des rencontres que nous avons eues avec les populations sous votre présidence, l'enthousiasme a été tel que nous espérons qu'elles allaient étroitement être associées à la gestion, en pêchant dans les lacs, si cela était possible et en s'adonnant à la cueillette de quelques fruits. Monsieur le Ministre je voudrais vous demander si quelque chose a été concrètement décidée et si des mesures réglementaires tendent à associer les populations sont prises, pour juguler le braconnage et renforcer la protection des parcs.

Monsieur le Ministre, le deuxième point que je voudrais soulever concerne la pêche au niveau du lac de l'Anambe. Vous savez qu'après la construction du barrage, il y a eu un lac très poissonneux à Kounkané qui fait actuellement l'objet d'activités anarchiques de la part de pêche

non seulement sénégalais, mais bissau-guinéens, gambiens... Ils viennent pêcher sans contrôle. C'est en quelque sorte un pillage, puisque les mailles des filets ne sont pas contrôlées et les populations sénégalaises sont inquiètes de cet envahissement.

Monsieur le Ministre, nous voudrions que l'exploitation de ce lac soit contrôlée. Et pour vous appuyer dans cette recherche de protection, nous avons encouragé la création d'une coopérative de pêcheurs sénégalais qui va organiser, avec votre appui, la pêche au niveau de ce lac et protéger notre patrimoine halieutique.

Donc je voulais vous sensibiliser à ce problème pour que vous puissiez apporter le soutien qu'il faut à ces pêcheurs.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Ministre, vous demander, si cela vous est possible, de nous aider à concevoir un plan d'aménagement boisé du site du daka de Medina Gounass. Chaque année, ce site draine des centaines de milliers de pèlerins. Or il n'est pas aménagé et il y a de la poussière et peu d'arbres. Les populations sont prêtes à apporter leur concours si le plan d'aménagement est réalisé.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT..-

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou CISSE.

MONSIEUR MAMADOU CISSE.-

----- Je vous remercie Madame le Président

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais, comme les collègues qui m'ont précédé, vous adresser mes félicitations et mes encouragements pour les bons résultats que vous avez obtenus depuis que vous êtes à la tête de ce ministère.

Monsieur le Ministre, J'interviens dans ce débat pour poser deux problèmes.

Le premier qui vous a été posé à Ziguinchor est relatif aux populations qui avaient été employées dans les deux forêts classées de Bissine et de Baillotte. Celles-ci, après plusieurs mois de travail, n'ont pas été payées. Et lors de votre passage à Ziguinchor, une séance de travail a réuni, autour de vous, les intéressés, les syndicalistes et les élus locaux que nous sommes.

Monsieur le Ministre, vous aviez promis de régler le problème. Il semble même qu'on leur a fait signer des états ; je ne sais pas si c'est vrai mais, jusqu'à présent ils attendent. Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour régler ce problème qui dure depuis des années.

Le deuxième problème, Monsieur le Ministre, concerne le projet canadien relatif à la protection des forêts du Sud qui a connu des problèmes. Je sais que vous avez eu à intervenir et je voudrais savoir exactement ce qu'il en est aujourd'hui. Est-ce que ce projet a les moyens qu'il faut ? Car l'an dernier, nous avons vu dans un article que le financement a été double ou triple, alors que les forêts continuent à brûler.

Je crois qu'il y a un problème au niveau de la protection des forêts de la région de Ziguinchor et de Kolda. Il était même question d'employer des jeunes comme vulgarisateurs. Mais jusqu'à présent nous ignorons la suite réservée à ce projet. Nous voudrions, Monsieur le Ministre, connaître la situation exacte de ce problème.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT.-

Je vous remercie mon cher Collègue

La parole est à notre collègue Khaly SEYE.

MONSIEUR ABDOU KHALY SEYE.-

----- Je vous remercie Madame le
Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

J'interviens uniquement sur les déchets industriels dans la région Nord qui ont déjà entraîné, comme vous le savez, des pertes en vies humaines. Des CRD spéciaux se sont déjà tenus mais la situation ne s'améliore pas.

L'on a dit dans le rapport que vous avez formulé, aussi bien à Dakar qu'à Bâle, votre vœu d'être assisté par la communauté internationale concernant la gestion des déchets locaux. Mais je pense qu'il y a une responsabilité qui nous incombe. C'est, à mon avis, de veiller à ce que les unités industrielles, sous peine de pénalités, ne déversent plus leurs déchets dans le fleuve dont les eaux, sans traitement préalable, sont utilisées par les populations et le bétail le long de la vallée.

J'estime, Monsieur le Ministre, qu'une action vigoureuse s'impose dans ce domaine.

Je vous remercie.

MADAME LE PRÉSIDENT.-

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Pascal MANGA.

MONSIEUR PASCAL MANGA.-

----- Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

J'interviens sur deux points.

Premièrement, je m'interroge personnellement sur l'efficacité de certaines mesures qui ont été prises depuis

plusieurs années concernant les feux de brousse.

Depuis que je suis là, chaque année c'est le même leitmotiv feu de brousse et on constate que le mal s'étend.

A-t-on cherché vraiment à savoir pourquoi il y a chez les populations une sorte de désintérêt à l'égard de la forêt, parce que le feu a été quand même allumé par quelqu'un ? Est-ce que ce n'est pas parce qu'elles pensent qu'on les a éloignées de ce patrimoine-là ?

D'abord l'exploitation est faite par d'autres et ensuite il y a trop de tracasseries administratives et de taxes me semble-t-il. Je pense aux Casamançais qui apportent des fruits vers Dakar. Combien de fois leur faut-il s'arrêter pour payer ou pour être contrôlés ? Pourquoi ne pas trouver un système beaucoup plus diligent qui permet aux fruits du Sud d'arriver beaucoup plus facilement à destination sans trop de risques de pertes ?

Peut-être faut-il qu'ensemble, dans les CRD et dans les villages, nous posions le problème. Il faudra également faire en sorte que le village qui aura le plus protégé sa zone, reçoive des vivres comme on le fait pour le reboisement avec le PAM. En effet des villages sont passés par moi pour demander à participer à l'ouverture des pare-feux parce qu'il y a les vivres du PAM. Ce qui veut dire qu'ils trouvent un intérêt.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, je voudrais parler de l'environnement.

A ce sujet, pouvez-vous nous dire concrètement les mesures qui sont actuellement prises pour lutter contre les déchets que produisent les ICS ? Il ne faut pas attendre que les Suisses nous répondent, les ICS, c'est sûr produisent des déchets toxiques.

Concernant la baie de Hann, depuis des années on en parle. Quelles sont les mesures qui sont concrètement prises pour lutter contre la pollution de celle-ci ainsi que celle de Rufisque par la cimenterie ? Pourquoi ne pas exiger à cette unité industrielle un système d'épuration

pour que Rufisque et la région de Dakar soient un peu plus protégées de la fumée qu'elle dégage. Il y a quelques mois vous avez visité le depotoir de Mbeubeuss qui constitue, paraît-il, un danger réel, puisque la nappe serait polluée à ce niveau. Pourquoi ne pas fabriquer une usine, ne je ne sais pas si cela est possible financièrement ou techniquement, qui transformerait les déchets en énergie électrique pour les villes de Dakar, Thiès, Kaolack...

Je crois que ce serait une solution à nos problèmes.

Pour terminer j'attire votre attention sur la menace réelle qui pèse sur l'île de Carabane.

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue le Président El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais évoquer ici deux problèmes : la politique de reboisement et les déchets toxiques.

S'agissant du premier problème, je crois que beaucoup d'intervenants ici ont fait ressortir l'échec de la politique de reboisement menée dans notre pays depuis plusieurs années. Et même le rapport le fait ressortir puisqu'on y reconnaît que les populations ne sont plus enthousiastes pour les campagnes de reboisement. Cela veut dire simplement que ces campagnes n'ont aucun sens. C'est des campagnes folkloriques qui durent une deux journées où il y a quelques camarades qui plantent quelques arbres qui meurent quelques jours après. Ceci n'a aucun sens.

Je pense que le désert est en train d'avancer de façon inexorable et de détruire notre pays. Donc nous devons immédiatement prendre les mesures qui s'imposent. Il y a des pays qui ont reboisé tout leur territoire en quelques mois. Il y a un pays qui, pendant les vacances scolaires, a mobilisé 300.000 jeunes qui ont pu reboiser toutes les zones qui en avaient besoin. Peut-être qu'il faut être capable de mobiliser également les jeunes au Sénégal pour le faire et, peut-être, c'est ceci qui explique cela. Mais en tout cas il est nécessaire de repenser immédiatement cette politique de reboisement qui manifestement ne convient pas.

Le deuxième problème a trait aux déchets toxiques. On a beaucoup parlé de ce problème et de ce qui s'est passé à Bâle. Mais je dois dire que c'est souvent la duplicité qui caractérise la position des pays africains sur ce problème des déchets toxiques. Chaque pays vote de belles résolutions contre ceux-ci, mais dès qu'on tourne le dos, on est prêt, parce qu'on est affamé ou parce qu'on a des difficultés économiques graves, à accepter n'importe quel contrat pour pouvoir avoir des devises.

Et notre pays a échappé de justesse à cela à cause de la précipitation de certaines ^{autorités} administratives au plus haut niveau pour donner des recommandations à des gens, lesquelles allaient effacer de la carte du Sénégal une de nos plus

belles communes qui nous est chère. Et ce problème, je crois, doit être étudié avec beaucoup plus de sérieux ; il ne suffit pas de voter des résolutions. D'ailleurs beaucoup de pays africains votent des résolutions, des conventions ou des chartes les engageant à respecter les droits de l'Homme, mais ils ne les respectent jamais. A supposer même que le Sénégal ait signé une convention disant qu'il va refuser les déchets toxiques, qu'est-ce qui nous dit que clandestinement ils ne vont pas venir dans notre pays ?

Donc la vigilance s'impose aujourd'hui plus que jamais pour empêcher l'enfouissement dans notre pays de déchets toxiques qui risquent de mettre en péril la vie de nos populations. C'est pourquoi, moi, je ne crois pas du tout aux résolutions de Bâle ou d'ailleurs concernant les déchets toxiques et pense que c'est toute la population sénégalaise qui doit se mobiliser pour éviter que notre pays soit un dépotoir pour le reste du monde.

Je vous remercie.

Madame le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président Samba Laobé FALL.

Monsieur Samba Laobé FALL

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais vous encourager, vous et vos collaborateurs, et vous faire quelques suggestions. Après la clôture du sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Dakar, la presse a eu à dire que l'éducation et l'environnement ont été les deux secteurs mis en relief au cours de cette rencontre.

Monsieur le Ministre, quelles informations pouvez-vous nous donner cette affirmation, en ce qui concerne au moins l'environnement.

Concernant le reboisement dont on a beaucoup parlé, je ne dirai pas que la politique du gouvernement en la matière a été un échec. Mais je pense qu'il faut que des efforts plus importants soient faits dans ce domaine.

La population, à mon avis, devra être davantage impliquée. L'an dernier, c'est Monsieur le Ministre Farba LO qui est venu dans la région de Diourbel pour l'ouverture de la semaine de l'arbre. Je pense que chaque région devrait recevoir un Ministre au niveau d'un village. C'est mon collègue Socé NIAN et moi-même qui vous avons accueilli dans le département de Diourbel. Je pense

que la première journée de la semaine de l'arbre devrait être organisée dans chaque village, parce que les autres villages de la région ne se sentent pas tous, ce jour là, concernés. En effet, d'un département à l'autre, on vous dit par exemple : cette année c'est tel village du département de Diourbel qui est concerné. Le reboisement donc est très important. Ce n'est pas par hasard que sigle P.A.D. (Pays agressés par le désert) inventé par le Président Abdou DIOUF, est en train de faire le tour des pays africains. Je crois qu'on a très souvent souffert au Sénégal des étapes intermédiaires. On parle beaucoup du reboisement à l'Assemblée nationale, au niveau des CRD et des CDD, mais il se fait au niveau des villages. Et comme l'a dit également mon collègue Pascal MANGA, il y a l'aide internationale en matière de reboisement. Mais au lieu de donner des vivres pour accompagner l'action, je pense qu'on aurait intérêt à en faire des récompenses à l'issue de l'action, parce que beaucoup de gens reçoivent des vivres pour se croiser les bras ensuite. Or si, au niveau de chaque village, on disait que ceux qui ont reboisé telle surface, recevront tant de vivres, ce serait beaucoup plus efficace. Je suggère donc, compte tenu de l'importance du reboisement, que chaque village soit impliqué.

Par ailleurs, lorsqu'on dit aux villageois de ne plus couper les arbres, il faut trouver une solution de remplacement. Sinon ils vous écouteront religieusement pour faire ensuite le contraire de ce que vous recommandez. Car il leur faut faire la cuisine. Mettez le gaz davantage à la portée des gens, faites en sorte que dans les communautés rurales, on puisse en disposer et éduquez les femmes pour que cette opération réussisse.

Je vous remercie.

Madame le Président

Je vous remercie Monsieur le Président.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre vous avez la parole pour répondre aux questions qui ont été posées.

Monsieur le Ministre délégué chargé de la Protection de la Nature

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais d'abord, au nom de mes collaborateurs, vous remercier sincèrement pour les questions pertinentes que vous avez bien voulu nous poser et dont nous nous inspirerons dans notre action future.

Je remercie également ceux d'entre vous qui ont bien voulu m'adresser leurs félicitations et leurs encouragements, ainsi que tout le monde pour la participation à ce débat.

Monsieur le député Momar LO a parlé des déchets toxiques et du reboisement. J'ai constaté que ces deux questions sont revenues plusieurs fois. Aussi je vois faire une réponse globale.

Concernant les déchets toxiques, Monsieur le député a dit que la convention de Bâle avait été refusée par les Africains. A ce sujet, je pense que des explications sont nécessaires.

La convention de Bâle relative au mouvement transfrontière des déchets dangereux, a été préconisée, par le programme des Nations Unies pour l'Environnement, à sa conférence de Budapest. Le Directeur exécutif de ce programme a été chargé de réunir des experts juridiques et techniques, en vue de l'élaboration d'une convention mondiale à adopter. La première réunion de ce groupe a eu lieu à Genève en 1988. Le Sénégal qui y a participé a eu l'honneur d'être désigné, en raison de sa politique d'environnement reconnue par tout le monde comme une politique de pionnier, comme Président du groupe des 77 pour conduire ces négociations.

Celles-ci se sont déroulées à Genève, à Caracas et à Dakar les 26 et 27 janvier 1989. C'est par la suite que nous nous sommes retrouvés à Bâle pour la finalisation du document et son adoption.

Entre temps, en raison d'agressions dont certains pays africains ont été l'objet de la part de courtiers internationaux sans scrupules, l'Organisation de l'Unité Africaine a tenu deux réunions.

Au cours de la première qui s'est tenue en mai 1988, elle a dénoncé ces agissements et a déclaré qu'elle considérait le déversement des déchets toxiques ou dangereux en Afrique comme un crime contre l'Afrique et ses populations. Et elle a demandé aux pays africains de se mobiliser pour participer à la négociation et à l'élaboration d'une convention mondiale pour protéger l'Afrique.

Pendant la deuxième qui s'est tenue en février 1989, il a été demandé aux pays africains de porter des amendements, parce qu'entre temps, nous avons su que, sur certains points essentiels, les pays industrialisés ne voulaient pas faire de concessions.

Le premier point concernait le consentement préalable, c'est-à-dire le droit qu'a l'importateur conscient ou inconscient de déchets, de pouvoir donner son avis avant que son pays soit un dépotoir. C'est le principe du consentement préalable dont la réunion s'est tenue à Dakar en septembre 1988. Cette concession a été faite.

Le deuxième point avait trait au droit souverain de l'Afrique de dire non à l'importation de déchets. Ce droit a été reconnu en janvier 1989 à Dakar.

Et lorsque nous nous sommes retrouvés à Bâle, sur 50 pays africains 41 étaient présents, nous avons proposé 4 amendements au document, et ils ont été acceptés.

A la suite de cela, nous avons considéré, en réalistes, que nous ne pouvons pas nous opposer aux mouvements transfrontières des déchets. Mais que nous pouvons les réglementer et faire en sorte que notre continent ne soit pas agressé ; ce que nous avons obtenu. Mais en raison du fait que l'OUA a émis un avis sur ce problème, les pays africains présents à Bâle se sont contentés d'adopter la convention. Par conséquent, celle-ci n'a pas été rejetée. Nous l'avons adoptée, en attendant de nous retrouver soit à Bamako en juillet prochain pour nous concerter sur une position commune africaine, soit en marge de la session normale de l'OUA à Addis-Abéba. En gros la convention mondiale sur le mouvement transfrontière de déchets dangereux a été adoptée par les pays africains. Mais la signature a été suspendue jusqu'à décision de l'OUA.

Voilà sur ce point précis ce qu'il en est.

Pour ce qui est du reboisement, des félicitations ont été adressées comme des bilans de carence ont été dressés. A propos de ces bilans, je voudrais dire simplement qu'un bilan, ça se constate sur le terrain et sur des chiffres. Et je suis en mesure de donner des véhicules à une commission de l'Assemblée nationale pour faire le tour de nos bois de village et constater que, de 1965 à 1988, nous sommes passés de 1.500 à 25.000 hectares de reboisés.

(applaudissements des députés du Parti socialiste)

Les pays amis, je regrette de ne pouvoir les citer tous, comme l'Allemagne Fédérale, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, et j'en passe, ne donnent pas leur argent n'importe comment. C'est après une évaluation objective que l'on décide de financer ou de refinancer.

Je m'en vais vous donner un exemple. Sur les dunes de kayar à Saint-louis sont plantés des filaos qui, parce qu'étant des brise-vents, ont permis aux dames de Loupoul de faire de la culture maraîchère.

Ces dernières ne disent pas que le reboisement a été un échec puisqu'elles récoltent des tonnes et des tonnes d'oignon dont la vente leur permet d'aller à la Mecque. Ca c'est des faits.

Je lance donc un appel à tous les partis et à tous les jeunes, de ce pays, parce que l'on reboise pour le Sénégal. S'il y a des gens qui sont capables de mobiliser 300.000 jeunes pour le reboisement, je suis prêt à les encadrer dès la semaine prochaine, parce que quand le Sénégal deviendra vert, nous en bénéficierons nous tous.

(applaudissements des députés du Parti socialiste)

C'est pourquoi il ne faut pas se contenter de croiser les bras et de dire que le reboisement a été un échec.

Les échecs on les constate sur le terrain, ce n'est pas des déclarations d'intention.

(applaudissements des députés du Parti socialiste)

Mon ministère est un ministère de transparence. Et pour ceux qui veulent, je suis prêt à organiser des missions, dès demain pour vérifier ce qui a été fait sur le terrain.

Je vous ai donné tout à l'heure des chiffres sur les superficies reboisées entre 1965 et 1988, et ça va croissant. Toutefois il ne s'agit pas de reboiser, il faut entretenir, il faut surveiller.

Le ministère de la Protection de la Nature, en appoint à la politique du maire de Dakar en matière d'embellissement de la Capitale, a apporté sa contribution en plantant des palmiers sur la corniche Ouest. Vous aurez constaté que ces palmiers ont été encadrés par un soubassement en ciment recouvert de fil de fer et protégé par des cirintins. Tout ça pour protéger ces plans. Mais sans cette protection ce qui est planté le matin est détruit le lendemain. C'est pour cela que le résultat est lent. Mais, il est patent, palpable. Et j'invite le président Ousmane Ngom à m'accompagner dès demain à Tambacounda où je vais dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste).

Je passe d'abord par Kaolack pour des problèmes d'assainissement. Ce matin j'ai été à la SENELEC, parce que dans le cadre de la journée mondiale de l'environnement nous avons ciblé trois zones au Sénégal.

Nous avons pris Dakar à cause des pollutions industrielles, Kaolack à cause des problèmes d'assainissement et Tambacounda à cause des problèmes de feux de brousse.

Monsieur le Président, je voudrais dire à ceux qui pensent qu'il faut interdire les coupes de bois, que le gouvernement est à la disposition du peuple sénégalais. Si les législateurs que vous êtes expriment cette volonté, on pourrait envisager cette solution. Je sais que dans un pays voisin on a décidé, un beau matin, qu'il n'y aurait plus de charbon de bois et la décision a été respectée. Mais le Sénégal est un pays sensible et démocratique où les gens réagissent devant chaque situation. Et je ne suis pas sûr que ceux qui demandent aujourd'hui l'interdiction absolue de l'exploitation de charbon de bois ne viendront pas nous dire qu'il y a pénurie de charbon, le jour où il en manquerait. Nous préférons donc faire les choses progressivement.

C'est ainsi que nous avons décidé, pour limiter la pression sur notre forêt, nous déboisons pour 100.000 hectares par an, et c'est extrêmement grave d'importer du charbon. Actuellement nous en consommons 120.000 tonnes par an, dont 90.000 rien qu'à Dakar. Nous avons fait des missions au Congo, au Gabon, en Côte-d'Ivoire. Nous en avons envoyées en Guinée-Bissau, au Mali pour étudier comment nous pouvons importer du charbon de bois. Et la première année, nous allons en importer 30.000 tonnes et 60.000 la deuxième année, parce qu'il y a plusieurs choses à protéger. Nous avons d'abord la forêt à protéger ; c'est notre première mission. Nous avons les exploitants forestiers qui sont des sénégalais qui vivent de cette activité depuis des années voire des générations. Donc il ne s'agit pas de leur arracher le pain de la bouche d'un coup. Nous avons aussi la ménagère à protéger, parce que le kilo de charbon actuellement est vendu à 40 francs. Et il n'est pas questions que nous importions du charbon ici à 80 francs. J'imagine les grands titres qui vont sortir sur la cherté de la vie de Dakar, sur la politique de ruine pratiquée par le gouvernement Abdou DIQUE, etc, c'est pourquoi nous allons doucement mais sûrement.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste).

En ce qui concerne le député Kabiné Kaba DIACHITE, nous partageons son point de vue sur le travail d'éducation à mener. Et je crois qu'il n'y a pas meilleurs éducateurs que les représentants du peuple sénégalais. A l'occasion de leurs réunions ou de leurs meeting, il s'agit de populariser les mots d'ordre de reboisement, de lutte contre les feux de brousse et de protection de la nature d'une manière générale.

Pour ce qui est de la délimitation du parc de Niokolokoba, nous sommes entièrement d'accord avec monsieur le député. Nous nous sommes rendus à Dialacoto avec lui où nous avons eu une rencontre avec les populations pour leur participation à la gestion du parc. Les onze doléances qu'ils ont exprimées à cette occasion ont été étudiées et, incessamment, nous nous rendrons encore sur place pour rendre compte de ce que nous avons pu faire.

Je voudrais aussi le rassurer, en lui disant que notre politique est de faire en sorte que les populations riveraines se sentent concernées par les activités du parc. En priorité nous allons recruter des locaux aussi bien pour les guides chasse que pour les garde-faunes.

Monsieur le député Moussa Balla DAFIE a parlé comme il le fait souvent, des feux de brousse. A ce niveau aussi, je voudrais lui dire que des progrès ont été réalisés. Evidemment chaque fois qu'on voit des feux éclater, on a peur et c'est tout à fait légitime. Mais en dix ans, les surfaces brûlées sont passées de 3 millions à 230 mille hectares. Et cette année, nous en étions à 105.000 hectares sur toute l'étendue du territoire national.

Cette année l'abondance de la pluie, c'est une excellente chose, a engendré un tapis herbacé plus abondant et plus exposé aux feux de brousse. En outre il y a les feux de brousse d'origine criminelle. A ce sujet, nous soupçonnons surtout les braconniers et les contrebandiers. Il y a également les défrichements incontrôlés qui en sont responsables. L'exsudation de la gomme fait partie également des facteurs. On met le feu et on ne le contrôle plus. En Casamance ceux qui utilisent le feu pour chercher du miel, ne s'en préoccupent plus une fois leur but atteint. Il y a aussi les mégots de cigarettes que l'on jette n'importe comment. Nos statistiques nous ont relevé que c'est le long des rails que l'on note le plus de feux de brousse au Sénégal oriental. Cela veut dire que dans le train, les passagers jettent les mégots n'importe où. Il y a également les feux de camp mal éteints. Des bergers campent quelque part. Il fait froid, ils allument du feu et en partant, ils ne l'éteignent pas. Il y a même quelquefois les tuyaux d'échappement qui provoquent des feux de brousse. Tout cela pour vous dire qu'il y a des quantités d'occasions qui peuvent provoquer des feux de brousse. Il faut se mobiliser pour les éteindre, mais surtout pour les prévenir. Les prévenir, c'est faire en sorte qu'avant de jeter son mégot de cigarette surtout en zone dangereuse, on puisse l'éteindre et que ceux qui allument des feux de camp les éteignent avant de partir. Et ainsi de suite.

Tout cela c'est un travail de mobilisation auquel nous convions les députés que vous êtes.

Monsieur le député se demande s'il n'y a pas antinomie entre développement et environnement. Je crois qu'il y a plutôt complémentarité. Et la conférence qui va se tenir incessamment à KAMPALA et à laquelle le Sénégal est invité a pour thème : "environnement et développement".

Je pense que l'on ne peut pas faire un développement sérieux sans un environnement décent.

Je voudrais aussi dire à monsieur le député que la pêche continentale dépend effectivement du ministère de la Protection de la Nature.

Monsieur le député Sandigui BALDE a évoqué le problème de la Brigade de Pata. Je voudrais lui rappeler que c'est un centre de trillage qui se trouve dans cette localité ; la brigade se trouve à Médina Yoro Foula. Dans notre redéploiement du personnel, nous allons faire en sorte que les inspections, les secteurs et les brigades qui correspondent respectivement aux régions, aux préfectures et aux arrondissements, aient au moins un agent responsable.

Ensuite compte tenu de l'importance de la zone, nous allons affecter des agents dans les centres de triage. Vous savez que le Sénégal compte 30 préfectures, 90 arrondissements et 318 communautés rurales.

Il faudrait donc 318 agents pour pouvoir mettre un agent au niveau de chaque communauté rurale. Or, depuis quelque temps, le centre de formation d'agents techniques des Eaux et Forêts a dû réduire son effectif, compte tenu de la conjoncture. Au lieu d'en former 30 par an, ce qui pourrait peut-être nous aider à résoudre le problème, nous n'en formons que 7, et ça c'est des exigences, qui ont tendance à passer des concours professionnels pour devenir ingénieurs. Et cela réduit le personnel d'encadrement de la base. Si bien que si on n'y prend garde, nous risquons d'avoir une pyramide inversée, c'est-à-dire beaucoup plus de cadres de conception que d'exécution. Et actuellement nous sommes en train de prendre des mesures dans ce sens.

Le centre de Pata, nous ne l'avons pas oublié mais nous avons préféré privilégier Geneba compte tenu de sa proximité de la route principale.

Mais, encore une fois, cette doléance fait partie de nos préoccupations.

Monsieur le député Moussa KANTE relance son problème de barrage sur la Casamance. Nous l'avons posé ensemble en son temps et je suis solidaire de cette action qui va concerner la protection de la Nature, le Développement rural, l'Equipement, l'Hydraulique et même l'Armée. Il y a des instructions fermes de Monsieur le Président de la République Abdou DIOUF pour la relance et l'exécution de ce dossier.

de ce dossier.

Monsieur le député Emmanuel Sobel DIOUF est revenu sur le problème des rôniers. Effectivement, c'est un problème d'éducation. J'ai toujours dit que le Sénégal est un pays assez difficile, parce qu'il faut y privilégier la sensibilisation et l'éducation à la place de la répression.

On pouvait mettre des gardes faunes un peu partout et confisquer tous les paniers en rônier. Mais c'est d'autres problèmes que cela va créer. Nous voulons amener les gens à renoncer, dans l'intérêt de tous, ce genre d'activités en remplaçant les paniers en rônier par des paniers en plastique.

Le problème de la baie de Djifer et de la pollution marine nous préoccupe. Nous nous sommes rendus à la baie de djifer et nous avons constaté que notre parc national, l'hôtel et l'usine de poisson sont menacés. Nous avons consulté nos amis, notamment les Pays-bas qui sont spécialistes de ces questions de gain sur la mer, pour nous aider à résoudre ce problème.

Monsieur le député Alassane BALDE a parlé des espèces d'oiseaux qui sont attaquées dans la région de Kolda. J'avoue que nous autorisons la chasse des francolins pendant une période de l'année. Pour les autres oiseaux certaines mesures sont prises.

Mais, d'une manière générale, le Sénégal est surtout considéré comme le pays qui respecte le plus la protection des oiseaux, si j'en juge par les félicitations qui nous sont adressées. Et je vien de recevoir, hier seulement, 3 diplômes qui nous ont été délivrés par la communauté internationale pour notre manière de protéger les oiseaux. Nous avons des parcs où l'on retrouve pratiquement tous les oiseaux du monde. S'ils viennent s'y reposer, c'est parce qu'ils s'y sentent en sécurité. Je voudrais, en toute honnêteté, inciter les députés qui le désirent, à venir visiter nos parcs. Ils se rendront compte qu'entre les propos de la rue et la réalité du terrain, il y a une légère différence.

Madame le député Coumba BA a exprimé ses doléances en tant que femme et je la comprends parfaitement pour le problème du charbon. Et c'est en raison de telles doléances que nous ne pouvons pas interdire l'exploitation du charbon, comme on l'a fait ailleurs. Nous allons le faire progressivement, en cherchant des produits de substitution avec les foyers améliorés.

Quant au bois mort, son exploitation est rationalisée. Parce que si on ne l'exploite pas, il peut pourrir. Donc il s'agit de passer par les voies normales pour y avoir accès.

Monsieur le député Massamba SECK a proposé de récompenser avec les produits P.A.M., les villes ou les centres qui auront fait preuve de lutte contre la prévention du feu de brousse. Je suis entièrement d'accord avec lui et nous avons même inversé maintenant notre méthode de travail en la matière.

Dans le temps on donnait des vivres P.A.M. aux comités qui ont éteint les feux. Maintenant nous allons donner à ceux qui ont éteint mais surtout à ceux qui ont fait qu'il n'y en ait pas, de manière à encourager la prévention par rapport à l'extinction qui est très difficile.

A propos de auteurs de ces feux, Monsieur le député dit que certains braconniers accusent les douaniers. On nous a dit que les douaniers mettent le feu pour obliger les contrebandiers à se livrer. On nous a dit aussi que les contrebandiers mettent le feu pour pouvoir voir les douaniers de très loin.

Alors il s'agit de savoir qui a raison. Tout ça se sont des réalités sur le terrain. Mais nous estimons que quand il y a un tapis herbacé, ceux qui ont intérêt à ce qu'il brûle ce sont ceux qui veulent se déplacer sans être surpris. Parce que les douaniers font des brigades et c'est à l'angle d'une rue ou à un croisement qu'on les rencontre selon les éléments dont nous disposons, ce sont les braconniers et les contrebandiers que nous accusons, d'autant que ce sont eux les malfaiteurs.

Monsieur le député Mamadou CISSE a posé un problème de retard de salaires. Si vous vous souvenez, l'année dernière, à la même date j'avais dit ici que nous allions prendre des dispositions à ce sujet. Je peux vous dire qu'à l'heure où nous sommes, sur un total de 53 995 327 francs, 44 690 395 francs ont été payés.

Il reste 9 296 932 francs qui seront réglés dans le cadre du budget que vous allez voter tout à l'heure.

Et ainsi ce problème ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Monsieur le député Sanghé MBALLO a posé le problème du contrôle de l'exploitation du lac de l'Anambé. Nous traitons cette question avec la SODAGRI et des dispositions sont prises non seulement pour peupler le lac mais pour en assurer une exploitation la plus rationnelle possible.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons envoyé des étudiants à l'école de pisciculture de Nouadhibou. Malheureusement ils ont été expulsés mais ils sont revenus sains et saufs. Nous leur avons trouvé d'autres bourses pour poursuivre leurs études en Côte d'Ivoire, de manière à les terminer rapidement pour venir encadrer ces activités.

Pour le projet canadien, il s'agit du projet de protection des forêts du Sud qui se trouve à Ziguinchor. Il a été initié en 1976 et, depuis deux ans, il a des ramifications dans la nouvelle région de Kolda. C'est un projet sénégaléo-canadien de lutte contre les feux de brousse. A un moment donné, pour des raisons multiples, il a connu des problèmes. Mais l'essentiel est qu'il a été redimensionné et réorienté dans le sens de la sensibilisation. C'est la raison pour laquelle nous avons recruté des animateurs ruraux qui sont actuellement en contact direct avec les populations pour les encadrer dans la lutte contre les feux de brousse.

Monsieur le député Abdou Khaly SEYE a évoqué le problème des déchets industriels au niveau de la zone nord. Bien sûr, il s'agit des usines SOCAS et CSS. Des dispositions sont effectivement prises pour faire en sorte que ces déchets industriels soient les moins nuisibles possible.

Et d'ailleurs, ce matin, le CRD élargi à d'autres industriels aura pour thème principal, la gestion rationnelle de ces déchets, parce que, comme on dit, toute usine est polluante et tout déchet est toxique.

A partir de ce moment il faut d'abord que les gens acceptent de reconnaître qu'ils sont polluants, parce qu'il ne s'agit pas de nier l'évidence et qu'ils aident ensuite les commissions à mener des enquêtes appropriées pour établir les degrés de toxicité des déchets produits, de manière à pouvoir les maîtriser.

Ce qui est certain, c'est que, sur le plan international, les gens sont très disponibles actuellement pour lutter contre les déchets sous quelle que forme que ce soit. C'est le moment donc de recenser tous nos déchets pour qu'on nous aide à les gérer rationnellement.

Monsieur le Président Pascal MANGA a parlé des récompenses aux villages qui ont lutté contre les feux de brousse, j'ai déjà répondu à la question.

Pour ce qui est des taxes en général, ce n'est pas le paysan qui est taxé mais le "banabana" qui fait circuler la marchandise. Et je crois avoir dit ici que ces petites sommes prélevées sur ces activités nous servent à financer les fonds forestiers utilisés dans la lutte contre les feux de brousse, pour le reboisement etc. Donc les supprimer, c'est nous priver de recettes certaines. Ce qui n'est pas, à mon avis, rationnel. Si on veut mener un combat efficace, il faut que nous puissions générer des ressources.

Vous avez parlé de la menace qui pèse sur l'île de Caraba. Je crois qu'il s'agit de l'avancée de la mer. Nous sommes signataires de la convention d'Abidjan sur la protection des zones côtières et nous avons sollicité une aide internationale pour certains cas précis dont Rufisque, la baie de Hann pour laquelle nous avons reçu des financements de la France et de l'ONUDI. Dans ce domaine des cas ont été recensés. Mais il reste les moyens pour les mettre à exécution.

Monsieur le Président Ousmane NGOM a parlé du reboisement et des déchets toxiques, j'ai déjà répondu à ces questions.

Monsieur le Président Samba Laobé FALL a parlé de la journée de l'arbre en proposant qu'elle ne soit pas seulement limitée à une seule localité mais qu'elle s'étende à tout le pays. C'est le cas, puisque c'est la cérémonie seulement qui se tient dans une localité. Mais ce jour là il y a des activités dans toutes les localités du Sénégal. Quand nous choisissons une localité pour célébrer la journée de l'arbre, c'est pour récompenser les efforts qu'elle a fournis pendant la campagne de reboisement. C'est un concours extrêmement serré. En effet une commission se prononce sur le nombre de plants mis en terre, sur les efforts des populations, sur la part des secteurs et des projets. Et c'est en fonction de tout cela qu'elle décide du lieu de la célébration de la journée de l'arbre. Et ce choix s'est fait parce qu'on a intéressé tout le monde, et c'est les meilleurs qui ont une récompense.

En ce qui concerne le bois et le charbon, j'ai déjà répondu.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, sauf oubli, je crois avoir répondu à l'essentiel des questions qui m'ont été posées.

Je voudrais rappeler que compte tenu de notre capacité en forêt de rôniers, nous avons décidé de n'autoriser que 210 coupes par an. Mais nous encourageons l'importation de rôniers à partir de la Guinée-Bissau et de la Guinée-Conakry. Parce que si nous autorisons tout le monde à couper, nous n'aurons plus de rôniers au Sénégal. Par conséquent nous limitons les coupes et encourageons le reboisement de cette essence.

(Applaudissements des députés du Parti Socialiste)

Le Dako de Médina Gounasse a brûlé cette année. Je m'y suis retrouvé avec quelques agents du ministère de l'Équipement et nous avons envisagé, devant le marabout, la possibilité d'aménagement de ce terrain, en faisant en sorte que le lieu où se tiennent les activités religieuses soit démarqué, de manière à le protéger par rapport aux

activités commerciales qui se déroulent dans les parages et qui sont très souvent responsables des incendies qui s'y propagent. Donc avec le ministère de l'Équipement et d'autres ministères, nous allons aplanir le terrain. Le ministère de la Culture est disposé à commander tentes pour qu'il n'y ait pas de constructions définitives et que les activités puissent s'y dérouler.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés du Parti Socialiste)

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Je donne la parole au Président Ousmane NGOM qui n'est pas satisfait des réponses qui lui ont été fournies.

MONSIEUR EL HADJI OUSMANE ALIOUNE NGOM

Madame le Président.

Je me vois obligé de répliquer aux réponses qui m'ont été données par le Ministre de la Protection de la Nature, parce que je suis loin d'être satisfait. Il a dit que de 1965 à 1988, il y a eu entre 1 500 et 25 mille hectares qui ont été reboisés, ce qui fait environ 1 000 hectares par an ; ce qui n'est pas très important. En tout cas, je voudrais savoir combien d'hectares sont menacés ou sont déjà détruits au Sénégal, pour que l'on puisse faire une comparaison par rapport aux chiffres qu'il a donnés.

(Brouhaha dans la salle)

MADAME LE PRESIDENT

Mes chers collègues, il est permis, d'après notre Règlement intérieur, à chaque orateur, à propos d'une question, de prendre la parole au moins trois fois.

Monsieur le Président, vous pouvez continuer.

.../...

MONSIEUR EL HADJI OUSMANE ALIOUNE NGOM

Monsieur le Ministre a également dit qu'il y a maintenant 105 mille hectares qui sont brûlés chaque année. Je crois que si on fait un peu le rapport, il y a un déficit énorme qui risque de se produire.

Je vous remercie.

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Je vous remercie Madame le Président.

Madame le Président, je crois que je me suis mal exprimé. J'ai dit que de 1965 à 1988, l'effort de reboisement est allé de 10 000 à 25 000 ha par an. Il faut que ce soit bien compris. Et nous avons prévu, entre 1991 à 1996 de faire 70 000 ha par an.

J'ai dit également que nous déboisons annuellement 100 000 ha, et c'est contre ça que nous luttons. Nous sentons la menace du désert à tous les niveaux, et nous faisons des efforts pour y résister. Pour les chiffres que j'ai donnés -je ne suis pas là pour mesurer les surfaces- les gens doivent, en s'y basant, aller sur le terrain constater la différence.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés du Parti Socialiste)

.../...

MADAME LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Je pense que Monsieur le Ministre a répondu à la totalité et d'une façon satisfaisante aux questions qui lui ont été posées par les députés.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des chapitres.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

MONSIEUR MODOU AMAR

CHAPITRE 471 - MINISTERE CHARGE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

(Personnel)

Dotations 1988-1989.....	1 505 550 000	
Services votés.....		1 488 773 000
Autorisations nouvelles.....		28 066 000

TOTAL DU CHAPITRE 471.....	1 516 839 000
----------------------------	---------------

contre 1 505 550 000 en 1988-1989.

MADAME LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 471 ?

Je mets aux voix le chapitre 471.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MODOU AMAR

CHAPITRE 472 - MINISTERE CHARGE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

(Matériel)

Dotations 1988-1989.....	400 211 000	
Services votés.....		381 024 000

TOTAL DU CHAPITRE 472.....		381 024 000
----------------------------	--	-------------

contre 400 211 000 en 1988-1989.

MADAME LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 472 ?

Je mets aux voix le chapitre 472.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Nous vous remercions Monsieur le Ministre.

- 8 -

S U S P E N S I O N D E L A S E A N C E

=====

MADAME LE PRESIDENT

Mes chers Collègues,

Je propose à l'Assemblée de suspendre la séance et de la reprendre à 21 heures, pour examiner le projet de budget du Ministère de la Fonction publique et du Travail.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.